



COMITÉ NATIONAL DE CONCERTATION DES ARS 30 Mai 2023

ORDRE DU JOUR

- 1/ Déclaration préalable UNSA
- 2/ Conseils médicaux pour les agents des ARS
- 3/ Lignes directrices de gestion mobilité (LDG)
- 4/ Rapport social unique 2021 du réseau des ARS (RSU)
- 5/ Plafonds d'emplois des ARS
- 6/ Questions diverses

Le CNC était présidé par **Pierre PRIBILE**, Secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales (SGMAS), assisté de **Caroline GARDETTE-HUMEZ** (Directrice des ressources humaines) et des équipes de la DRH ministérielle (DRHM).

Déclaration préalable UNSA

Notre Fédération a appelé l'attention sur les difficultés rencontrées par les personnels santé – environnement des ARS, qui sont près de 1.300 au total, dont 189 adjoints sanitaires, 630 techniciens sanitaires (T3S), 284 ingénieurs d'étude sanitaire (IES) et 171 ingénieurs de génie sanitaire (données 2021). Les engagements pris sur leurs conditions de travail et les aspects statutaires par le Ministère fin 2021 n'ont toujours pas été concrétisés. L'**UNSA** demande donc la restauration d'un véritable dialogue social, exigence préalable permettant de progresser dans l'amélioration des missions, des statuts et des conditions de travail de nos personnels.

L'**UNSA** a également appelé l'attention sur la dégradation du dialogue social constaté dans plusieurs ARS. A ce titre, le projet de RSU 2021 présenté en groupe de travail du 9 mai 2023 ne permet pas aux organisations syndicales de disposer d'informations qualitatives précises sur l'organisation du dialogue social dans chaque ARS. L'**UNSA** demande que des mesures soient prises, afin de restaurer la confiance ainsi qu'un dialogue social constructif dans l'ensemble des ARS.

Vous trouverez le texte intégral de cette déclaration préalable sur notre site internet au lien suivant : www.federation-uns-a-sante-cohesion-sociale.fr

Après lecture des déclarations préalables, les représentants du personnel au CNC ont souhaité appelé l'attention sur les conditions d'élaboration unilatérales de l'ordre du jour de cette séance par le SGMAS, qui n'a pas retenu les sujets proposés par les syndicats, choisissant seulement de les traiter dans le cadre de questions diverses. En outre, les éléments de réponse apportés par le SGMAS et la DRHM se sont révélés particulièrement évasifs et parcellaires.

L'**UNSA** avait proposé d'inscrire à l'ordre du jour les cinq points suivants :

- ✓ Evolution des plafonds d'emplois des ARS ;
- ✓ Etat d'avancement de la campagne de promotion 2023 ;
- ✓ Politique de recrutement des agents contractuels en ARS ;
- ✓ Etat d'avancement de la réorganisation de la DGS et impact sur les ARS ;
- ✓ Etat d'avancement du programme d'inspection EHPAD 2022-2024 et réaction du Ministère contre le recours par des Conseils départementaux à des sociétés commerciales pour effectuer des « inspections ».

Sur la plupart des sujets, les réponses apportées ont été particulièrement vagues. Concernant les problématiques soulevées par l'**UNSA** relatives aux personnels de la filière santé – environnement, la DRHM n'a pas fourni d'éléments précis. Sur le recours par des Conseils départementaux à des sociétés commerciales pour effectuer illégalement des inspections, le SGMAS a indiqué qu'un simple courrier technique de rappel des pratiques avait été adressé par l'IGAS à l'Assemblée des départements de France (ADF). Il nous semble qu'une intervention politique du Ministre a minima sur ce sujet aurait été souhaitable.

Après suspension de séance demandée par l'**UNSA** et au regard des conditions d'élaboration de l'ordre du jour de ce CNC, les représentants **UNSA** se sont résolus à quitter la séance et à rejoindre leurs homologues CGT et CFDT dans ce boycott.

| Représentants UNSA au CNC | | |
|----------------------------------|--|--------------------------------|
| Titulaires | | |
| Emmanuelle SANGNIER | Technicienne sanitaire | ARS Pays-de-Loire |
| Stéphane BERNARD | Inspecteur de l'action sanitaire et sociale | ARS Ile-de-France |
| Thierry MATHIEU | Médecin inspecteur de santé publique | ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur |
| Alexandra FRANCOS | Inspectrice de l'action sanitaire et sociale | ARS Normandie |
| Florence LEPAGNOL | Pharmacienne inspectrice de santé publique | ARS Ile-de-France |
| Suppléants | | |
| Samuel MOOTHEN | Technicien sanitaire | ARS La Réunion |
| Thierry FOUERE | Médecin inspecteur de santé publique | ARS La Réunion |
| Chantal DOUCEN | Attachée d'administration de l'Etat | ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur |
| Vincent CAMPANO | Secrétaire administratif | ARS Auvergne-Rhône-Alpes |
| Stéphanie HUE | Inspectrice de l'action sanitaire et sociale | ARS Occitanie |